

**RAPPORT D'ACTIVITÉ
DE LA COMMISSION DE SURENDETTEMENT DES PARTICULIERS
DU BAS-RHIN POUR L'ANNEE 2021**

Rapport établi conformément à l'article R.712-12 du Code de la consommation¹

Préambule, la commission de surendettement des particuliers du Bas-Rhin est compétente pour l'ensemble du département. Elle s'est réunie à 24 reprises au cours de l'année sous revue.

Principaux éléments relatifs à l'activité de la commission

Dépôts de dossiers et redépôts

Le nombre de dossiers déposés en 2021 est en baisse de -2.9 % (1372 dossiers déposés contre 1413 l'an dernier). Cette tendance est contraire à celle observée tant en région Grand-Est qu'au niveau national (respectivement +10.8% et +11.2%).

La proportion de redépôts, 42,3%, est en léger recul sur un an (44.7% en Grand-Est).

21.1 % des redépôts sont consécutifs à une suspension d'exigibilité des créances (21,8% en 2020).

Recevabilité et orientation

1379 dossiers ont été soumis pour examen à la commission (-5.8 % par rapport à 2020).

1337 dossiers ont été déclarés recevables par la commission (soit -5,8 % de moins que l'an dernier) et 42 irrecevables.

Pour les dossiers orientés, 46.5% ne laissaient apparaître aucune capacité de remboursement et 45.2 % ont été orientés vers un rétablissement personnel sans liquidation judiciaire.

54.6% de dossiers ont été orientés par la commission vers un réaménagement de dettes.

Conciliation / mesures imposées / mesures d'effacement de dettes (explication à donner sur la répartition des dossiers traités)

Sur les 1563 dossiers traités par la commission en 2021 :

- 39.2 % ont bénéficié de mesures imposées réglant la situation de surendettement (38.2 % en 2020), dont 22.2% avec effacement partiel,

- 5.5% ont abouti à un plan conventionnel de redressement définitif (6.9% en 2020).

- 42% ont été orientés en mesures imposées suite à un rétablissement personnel sans liquidation judiciaire (39.8% en 2020).

La proportion de mesures imposées suite à rétablissement personnel sans LJ (42%) est conforme tant à celle observée sur la région Grand-Est (42.8%) qu'à celle observée au niveau national (39,4%).

¹ « Chaque commission établit un rapport d'activité annuel. Ce rapport fait état de données statistiques sur le nombre des dossiers traités ainsi que les mesures prises ou recommandées par la commission. Il précise la typologie de l'endettement présentée dans ces dossiers et les difficultés de toute nature rencontrées dans leur traitement. Les rapports d'activité des commissions sont transmis à la Banque de France qui en présente la synthèse dans le rapport mentionné à l'article L. 143-1 du code monétaire et financier. »

Mesures pérennes et mesures provisoires

Au total, 83.5 % des dossiers ont trouvé une solution pérenne, respectant ainsi le souhait du législateur (chiffres supérieurs aux chiffres nationaux (76.3%), et à ceux de la région Grand Est (80.2 %)).

**RELATIONS DE LA COMMISSION ET DE SON SECRÉTARIAT
AVEC LES AUTRES ACTEURS DE LA PROCÉDURE ET AVEC DES
ORGANISMES TIERS**

Relations avec les parties prenantes de la procédure	Nombre de réunions²	Objectif / Thème de la réunion
Tribunal ou greffe du tribunal	0	La réunion avait été fixée en fin d'année mais elle a été annulée faute d'un nombre suffisant de magistrats pour participer.
Commission de coordination des actions de prévention des actions d'expulsion (CCAPEX)	1 réunion 16 participants	Présentation de l'articulation de la procédure de surendettement – loi Élan.
Organismes et les travailleurs sociaux (organismes à caractère social, CAF, FSL)	12 réunions 155 participants	Formations sur différents thèmes : fichiers, crédits, assurance, relations bancaires, réclamations
Rencontre avec l'UNCCAS dans le cadre de la convention nationale	0	
Associations de défense des consommateurs et des familles, caritatives ou d'aide aux personnes en difficulté financière	9 réunions 105 participants	Formation sur différents thèmes : surendettement, inclusion bancaire
Autres parties prenantes : Établissements de crédit de la place, huissiers, chargés de recouvrement, bailleurs...	0	
Autres actions de concertation, d'information ou de formations effectuées (éducation nationale...)	0	

À compléter si nécessaire par l'ajout d'éléments qualitatifs supplémentaires

Relations avec les Tribunaux : cf tableau ci-dessus.

Relations avec la commission de coordination des actions de prévention des actions d'expulsion (CCAPEX) :
Cf. tableau ci-dessus.

Relations avec les organismes et les travailleurs sociaux :
Cf. tableau ci-dessus

Faillites civiles : le Centre de Traitement a enregistré 413 faillites civiles pour l'Alsace en 2021 (367 en 2020).

² (organisées ou participation)

PRINCIPALES DIFFICULTÉS RENCONTRÉES DANS LA MISE EN ŒUVRE DE LA PROCÉDURE

Principales difficultés rencontrées quant à l'application de dispositions de la procédure

Lorsque les services de la DDFIP nous signalent qu'un débiteur a un statut le rendant inéligible à la procédure (entrepreneur individuel), il est difficile pour le secrétariat de récupérer le certificat de radiation, ce qui peut aboutir à la clôture du dossier.

Les dossiers de surendettement peuvent être déposés sans CERFA ce qui pose un réel problème de traitement au secrétariat.

Principales difficultés rencontrées au regard de la situation des personnes surendettées

En cas de loyer excessif, la Commission peut être amenée à préconiser un déménagement même pour les débiteurs âgés de plus de 65 ans.

Existe-t-il un réel intérêt à préconiser un déménagement en cas de loyer excessif ?

Même si l'intention est d'éviter l'accumulation des loyers impayés. Bien souvent, les débiteurs sont dans une situation obérée et dans les faits cette préconisation est quasiment impossible à mettre en place.

Principales difficultés rencontrées auprès des créanciers ou avec d'autres acteurs de la procédure

Les déblocages de participation, transmis par le secrétariat, sont rarement effectués dans des délais raisonnables par les gestionnaires de fonds, le secrétariat doit bien souvent intervenir afin que le nécessaire soit fait.

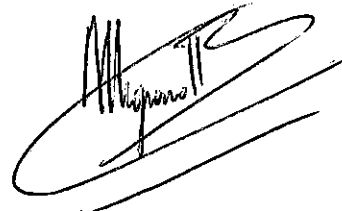
De plus, dans certains cas cette situation met en péril la pérennité du plan.

Date : 15/02/2022

Le président de la commission



Le secrétaire de la commission



ANNEXE N°1 DU RAPPORT D'ACTIVITÉ
DONNÉES D'ACTIVITE

Indicateurs	2019	2020	2021	variation 2021/2020 en %	variation 2021/2019 en %
Dossiers déposés	1 670	1 413	1 372	-2,9%	-17,8%
Proportion de redépôts (sur 12 mois à fin septembre)	43,5%	44,4%	42,3%		
Proportion de redépôts consécutifs à une suspension d'exigibilité des créances (sur 12 mois à fin septembre)	28,5%	21,8%	21,1%		
Dossiers décidés recevables par la commission	1 708	1 419	1 337	-5,8%	-21,7%
Proportion de dossiers recevables avec résidence principale	9,0%	6,3%	5,8%		
Dossiers décidés irrecevables par la commission	67	44	42	-4,5%	-37,3%
Proportion de dossiers irrecevables avec bien immobilier	19,4%	31,8%	26,2%		
Dossiers orientés par la commission	1 723	1 428	1 345	-5,8%	-21,9%
Proportion de dossiers orientés par la commission avec une capacité de remboursement négative et absence de bien immobilier	47,4%	49,4%	46,5%		
Proportion de dossiers orientés par la commission vers un rétablissement personnel sans liquidation judiciaire (RP sans LJ)	44,1%	46,1%	45,2%		
Proportion de dossiers orientés par la commission vers une procédure de rétablissement personnel avec liquidation judiciaire (PRP avec LJ)	0,7%	0,2%	0,2%		
Proportion de dossiers orientés par la commission vers un réaménagement de dettes	55,3%	53,7%	54,6%		
Dossiers traités par la commission (A+B+C+D+E+G)	1 965	1 649	1 563	-5,2%	-20,5%
Proportion de dossiers clôturés (y compris constats de non accord qui n'ont pas fait l'objet d'une ouverture des mesures) (A)	4,2%	3,5%	3,8%		
Proportion de dossiers décidés irrecevables (B)	3,4%	2,7%	2,7%		
Proportion de mesures imposées suite RP sans LJ (C)	41,3%	39,8%	42,0%		
Proportion d'accords débiteur sur PRP avec LJ (D)	0,7%	0,0%	0,1%		
Proportion de plans conventionnels de redressement définitifs (E)	5,0%	6,9%	5,5%		
Proportion de plans conventionnels de redressement définitifs réglant la situation de surendettement (F)	2,3%	3,5%	2,3%		
Proportion de plans conventionnels de redressement définitifs d'attente (consistant en un réaménagement ou un report des dettes)	2,7%	3,5%	3,2%		
Proportion de mesures imposées avec effacement partiel ou sans effacement (G)	45,3%	47,1%	45,9%		
Proportion de mesures imposées avec effacement partiel ou sans effacement réglant la situation de surendettement (H)	37,2%	38,2%	39,2%		
Proportion de mesures imposées avec effacement partiel réglant la situation de surendettement	20,7%	22,3%	22,2%		
Proportion de mesures imposées d'attente sans effacement (consistant en un réaménagement ou une suspension d'exigibilité des créances)	8,1%	8,9%	6,8%		

Proportion de solutions pérennes réglant la situation de surendettement (C+D+F+H)	81,5%	81,5%	83,5%		
Décisions du juge infirmant la décision d'irrecevabilité ou de déchéance de la commission, à la suite d'un recours (sur 12 mois à fin septembre)	18	5	7		
Décisions du juge infirmant la décision de recevabilité de la commission, à la suite d'un recours (sur 12 mois à fin septembre)	18	8	17		

STRUCTURE DES DÉCISIONS DE LA COMMISSION

	Données commission	Données région	Données nationales
Part des dossiers décidés irrecevables par la commission*	2,7%	3,8%	4,5%
Part des accords commission sur Mesures imposées suite RP sans LJ*	42,0%	42,8%	39,4%
Part des plans conventionnels conclus*	5,5%	8,5%	7,9%
Part des accords commission sur mesures imposées avec effacement partiel ou sans effacement*	45,9%	39,3%	41,5%
Taux de solutions pérennes réglant la situation de surendettement*	83,5%	80,2%	76,3%

*en % de dossiers traités

ANNEXE N° 2 DU RAPPORT D'ACTIVITÉ

TYPOLOGIE DE L'ENDETTEMENT

Commission Du Bas-Rhin	Type de dettes	Encours des dettes en milliers €	Nombre de situations recevables	Nombre de dettes	Part dans l'endettement global	Part des situations concernées	Endettement médian en €	Nombre médian de dettes par situation
commission	Dettes financières	34 625	1 125	4 535	70,9%	83,9%	12 062	3,0
	dont dettes immobilières	13 653	108	177	27,9%	8,1%	115 122	1,0
	dont dettes à la consommation	20 030	1 017	3 622	41,0%	75,8%	11 217	3,0
	dont autres dettes financières	942	618	736	1,9%	46,1%	758	1,0
	Dettes de charges courantes	7 249	1 076	3 818	14,8%	80,2%	3 953	3,0
	Autres dettes	6 989	783	1 644	14,3%	58,4%	2 095	2,0
	Endettement global	48 863	1 341	9 997	100,0%	100,0%	16 977	7,0

Grand-Est	Type de dettes	Encours des dettes en milliers €	Nombre de situations recevables	Nombre de dettes	Part dans l'endettement global	Part des situations concernées	Endettement médian en €	Nombre médian de dettes par situation
REG	Dettes financières	270 823	7 264	31 748	71,9%	78,8%	14 390	3,0
	dont dettes immobilières	123 011	1 230	1 932	32,6%	13,3%	85 050	1,0
	dont dettes à la consommation	141 982	6 409	25 216	37,7%	69,5%	12 600	3,0
	dont autres dettes financières	5 831	3 812	4 600	1,5%	41,3%	750	1,0
	Dettes de charges courantes	50 641	7 318	27 582	13,4%	79,3%	3 724	3,0
	Autres dettes	55 355	5 166	11 101	14,7%	56,0%	1 909	2,0
	Endettement global	376 819	9 224	70 431	100,0%	100,0%	17 170	7,0

Rapport d'activité des commissions (Endettement) France métropolitaine

Type de dettes	Encours des dettes en milliers €	Nombre de situations recevables	Nombre de dettes	Part dans l'endettement global	Part des situations concernées	Endettement médian en €	Nombre médian de dettes par situation
Dettes financières	3 389 647	90 755	404 100	69,4%	80,5%	14 440	3,0
<i>dont dettes immobilières</i>	<i>1 534 603</i>	<i>14 292</i>	<i>23 085</i>	<i>31,4%</i>	<i>12,7%</i>	<i>92 269</i>	<i>1,0</i>
<i>dont dettes à la consommation</i>	<i>1 775 420</i>	<i>80 658</i>	<i>323 453</i>	<i>36,3%</i>	<i>71,5%</i>	<i>12 677</i>	<i>3,0</i>
<i>dont autres dettes financières</i>	<i>79 624</i>	<i>46 817</i>	<i>57 562</i>	<i>1,6%</i>	<i>41,5%</i>	<i>792</i>	<i>1,0</i>
Dettes de charges courantes	710 727	87 738	319 557	14,5%	77,8%	3 853	3,0
Autres dettes	786 856	61 174	133 202	16,1%	54,2%	1 924	2,0
Endettement global	4 887 230	112 802	856 859	100,0%	100,0%	18 179	7,0